

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Tout d'abord, monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre que la situation est revenue à la normale après que nous ayons obtenu une injonction de la Cour fédérale vendredi. Les employés sont rentrés au travail et il n'y a plus de grève illégale. La direction et le syndicat ont convenu de s'asseoir à la table des négociations dès demain matin pour résoudre leurs divergences.

LES TRAVAILLEURS ESSENTIELS DÉCLARÉS EXCÉDENTAIRES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre sait-il que ces travailleurs ont tous été désignés travailleurs essentiels, les privant ainsi du droit de faire grève légalement, tandis qu'une forte proportion d'entre eux ont été déclarés excédentaires et risquent de perdre leur emploi? Le ministre pourrait-il nous expliquer comment il se fait qu'un travailleur essentiel puisse être déclaré excédentaire?

● (1450)

M. Blackburn (Brant): Réfléchissez bien à celle-là.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Il est bien évident, monsieur le Président, que ces travailleurs sont essentiels pour la santé et la sécurité du public dans les activités qu'ils exercent. Avec la rationalisation des services, il peut arriver que des travailleurs soient déclarés excédentaires. Ce n'est certes pas l'un des principaux points en litige dans le conflit actuel. Je le répète, les pourparlers reprendront demain matin avec le syndicat, et j'ai bon espoir que nous réussirons à mener ces négociations à bonne fin comme nous l'avons fait pour les 64 conventions collectives déjà conclues cette année.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

L'IMPORTATION D'UNE BROCHURE ET D'UNE CASSETTE VIDÉO

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre du Revenu national. Les enfants sont la plus grande richesse du Canada. Le gouvernement doit veiller à ce qu'ils grandissent dans un milieu stable et enrichissant qui les préparera à exceller dans le monde adulte. Le ministre voudrait-il enquêter afin de savoir pourquoi on a autorisé l'importation au Canada de la brochure «Pedophiles: Lovers of Children» et la cassette vidéo «Little Girls... Dirty Desires»?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il va de soi que je partage les préoccupations du député de l'Opposition. Je lui donne l'assurance que notre ministère a examiné les deux documents dont le contenu, en dépit des titres, ne justifiait pas d'en interdire l'entrée en vertu des postes tarifaires pertinents. Je serais toutefois reconnaissant qu'on me signale toute modification du contenu ou toute nouvelle version.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

LES GRANDS LACS—L'ORDRE DE NE PAS RENDRE PUBLIC UN DOCUMENT DE RECHERCHE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Comme le ministre de l'Environnement et son secrétaire parlementaire sont absents, monsieur le Président, j'aimerais poser ma question au vice-premier ministre, si seulement je peux obtenir son attention.

M. Nielsen: Vous l'avez.

M. Caccia: Dans l'édition d'hier du *Globe and Mail*, un journaliste d'excellente réputation a écrit que le gouvernement avait ordonné de ne pas rendre public au moins un document de recherche destiné à l'association internationale de la recherche sur les Grands Lacs, sous prétexte de l'étudier davantage. Le vice-premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quand le ministre de l'Environnement va cesser de museler ses scientifiques?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement ne musèle pas ses scientifiques. Tous les Canadiens, je pense, reconnaissent que le ministre de l'Environnement jouit d'un crédit enviable auprès des groupes environnementaux et qu'il collabore étroitement avec eux dans l'exercice de ses fonctions. Quant à la question précise, j'en prends note et la transmettrai au ministre.

LES PROPOS ATTRIBUÉS À DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Vu sa réponse, monsieur le Président, le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre pourquoi des fonctionnaires d'Environnement Canada qui ont demandé l'anonymat ont dit:

... des cadres supérieurs nous ont ordonné d'éviter de diffuser des renseignements qui pourraient mal faire voir le gouvernement fédéral en général et le ministre de l'Environnement Thomas McMillan en particulier.

Le ministre pourrait-il expliquer cela?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur le Président, je peux l'expliquer très rapidement. Je suis sûr qu'à l'époque où le député était ministre, il veillait scrupuleusement à ce que ses fonctionnaires et son ministère fournissent des renseignements exacts. Le ministre de l'Environnement actuel agit de même.

Mme Coppins: L'art de baillonner en douceur.

M. Epp (Provencher): Le ministre ne baillonne personne. Les allégations que le député a formulées demeurent des allégations. Il s'agit d'articles de journaux qui ont tout autant de valeur aujourd'hui à la Chambre qu'ils en avaient à une autre époque.